



CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXIV)/23
17 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-QUATRIEME SESSION
12 – 17 mai 2003
Panama City (Panama)

DÉCISION 4(XXXIV) CRITERES ET INDICATEURS DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 3(XXIV) et la Décision 3(XXVI) relatives aux Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales naturelles, qui encourageaient les pays membres à appliquer les Critères et Indicateurs de l'OIBT pour le report des données relatives à l'Objectif An 2000, priaient instamment les pays de préparer des projets de mise à l'essai des Critères et Indicateurs révisés, et demandaient au Directeur exécutif d'examiner le Guide d'application des Critères et Indicateurs de l'OIBT et de coopérer avec les initiatives régionales et internationales sur les critères et indicateurs à l'échelon mondial ;

Rappelant également la Décision 9(XXX) qui notamment priait le Directeur exécutif d'organiser, à la demande des pays membres, des ateliers de niveau national dans dix grands pays membres producteurs afin de dispenser à des aménagistes forestiers, des concessionnaires forestiers et d'autres intervenants qui participent à la gestion forestière durable, des formations à l'application effective des formules de rapports OIBT au niveau national et à celui des unités forestières d'aménagement ;

Prenant acte de l'accomplissement fructueux de sept ateliers nationaux tenus à ce jour et de l'intérêt manifesté par de nombreux pays membres producteurs de tenir des ateliers nationaux ;

Rappelant la Décision 5(XXX) qui prévoyait dans son dispositif que l'OIBT coparraine une Conférence internationale sur les Critères et Indicateurs de la gestion forestière durable ;

Accueillant avec satisfaction le rapport de la Conférence internationale ayant pour thème « La contribution des critères et indicateurs à la gestion forestière durable - perspectives futures (CICI 2003) », accueillie par le Guatemala du 3 au 7 février 2003 et organisée conjointement par l'OIBT, la FAO, l'INAB, le Département d'Etat et les Services forestiers des Etats-Unis ainsi que le gouvernement de Finlande ;

Notant la recommandation du CICI 2003 que l'OIBT et la FAO organisent conjointement une rencontre d'experts ;

Décide de :

1. Prier le Directeur exécutif d'organiser, à la demande des pays membres, des ateliers nationaux dans huit autres pays membres producteurs afin de dispenser à des aménagistes forestiers, des concessionnaires forestiers et d'autres intervenants qui participent à la gestion forestière durable, des formations à l'application effective des formules de rapports OIBT au niveau national et à celui des unités forestières d'aménagement ;

2. Vivement encourager tous les pays membres producteurs à remettre leur premier rapport national, contenant le résumé des faits saillants, avant le 31 août 2003, en se servant de la grille de report de données mettant en oeuvre les Critères et Indicateurs de l'OIBT, afin de permettre, dans les premiers mois de 2004, la synthèse du Rapport sur la situation de la gestion des forêts tropicales comme le veut la Décision 9(XXX) ;
3. Autoriser le Directeur exécutif à rendre assistance aux pays membres producteurs dans l'élaboration de leur premier rapport national, que ce soit par des ateliers prévus au paragraphe 1 ou par le financement d'expertises correspondantes ;
4. Autoriser le Directeur exécutif à convoquer avec la FAO une rencontre internationale d'experts sur les critères et indicateurs afin de se pencher sur :
 - a) l'élaboration d'un réseau de communication entre les processus, les pays et d'autres partenaires intéressés ;
 - b) l'amélioration de l'intelligence commune des concepts, termes et définitions ;
 - c) la définition d'approches et méthodes communes de recueil, stockage et échange de données ;
 - d) un renforcement des processus et de la coopération entre processus ; et
 - e) l'intérêt que peut offrir la constitution d'un groupe consultatif technique spécial chargé de traiter des questions techniques relatives aux critères et indicateurs.

Prier le Secrétariat de préparer un document qui restitue les résultats des ateliers et les commentaires des pays membres, ainsi que les recommandations utiles de la consultation internationale d'experts désignée au paragraphe 4, pour servir de contribution au groupe d'experts proposé ;

Les résultats de cette rencontre devraient constituer une contribution au Forum des Nations unies sur les forêts que ce dernier examinera à sa 4^{ème} session en 2004 ;

5. Prier le Directeur exécutif de réunir un panel d'experts en vue d'examiner les produits des ateliers nationaux de formation, ceux de la rencontre internationale d'experts et d'autres enceintes pertinentes et d'émettre des recommandations à la 36^{ème} session du Conseil en vue de la révision des Critères et Indicateurs de l'OIBT et de leurs grilles de reports de données ; et
6. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires des pays membres en vue de répondre aux exigences financières de la présente Décision, à concurrence de 643 800,00 dollars E-U. Si les contributions perçues au 31 juillet 2003 ne sont pas suffisantes, le Directeur exécutif est prié de mobiliser des fonds du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali.

ANNEXE

**BUDGET DE LA DECISION RELATIVE AUX
« CRITERES ET INDICATEURS DE LA GESTION FORESTIERE DURABLE »**

Poste	Coût unitaire (\$US)	Total (\$US)
1. Ateliers nationaux de formation (8)	40 000	320 000
2. Assitance à 10 pays membres pour réaliser leur grille de report de données	8 000	80 000
3. Coparrainage de la rencontre internationale d'experts (20 à 25 experts)	120 000	120 000
4. Organisation de la réunion du Groupe d'experts (6 à 8 experts)	60 000	60 000
5. Appui OIBT au programme (11%)	63 800	63 800
6. TOTAL		643 800

* * *